

Compte rendu de la séance du lundi 31 mai 2021

Président : MOUTTE Michèle

Secrétaire : GIOVANNONI Stéphanie

Présents :

Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. Julien LOPEZ, M. Eric ROBIN,
M. José GUTIERREZ, M. Ramon BONNEFOY, M. Joanny BOUNOUS, Mme Marie-Laure CARAYOL,
Mme M-CI. CLAEYS, Mme Stéphanie GIOVANNONI, M. Patrice LERMA,
Mme Maryse MARC, Mme Sophie MAUPETIT, M. Philippe WAGNER

Absent(s) :

Mme Mimi PELISSIER

Approbation du dernier compte-rendu :

Séance du 19 avril 2021 : approuvé à l'unanimité

Délégations de Madame le Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT :

Occupation du Domaine Public : décision municipale n°01.2021 concernant la gratuité de l'occupation du domaine public au titre de l'exercice 2021, pour les commerçants.

Ordre du jour :

- Jury criminel 2022
- Passeport pour le civisme
- Participation hébergement des élèves de l'école d'Avignon
- Fourrière Vallongues : nouvelle adhésion et retrait de communes.
- Prestations de la Commune - Mise à jour
- Programme #Relançons l'été - DRAC : demande de subvention
- Festival des contes "De bouche à oreilles" 2021
- Subventions aux associations - exercice 2021
- Fonds d'aide aux jeunes - exercice 2021
- Questions diverses

1. Jury criminel 2022

Report du tirage au sort à la prochaine séance

2. Passeport pour le civisme

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de l'Association des Maires pour le Civisme consistant à adhérer à leur structure. La Commune de Banon intègrera alors un réseau d'élus engagés dans cette démarche civique.

Par cette adhésion, la Commune de Banon pourra utiliser "le Passeport du Civisme", outil simple et pédagogique à mettre en place. Grâce à des actions dans la vie locale, individuelles (sur le temps personnel) ou collectives (en classe) sur des thématiques diverses, l'objectif est de transmettre des valeurs du civisme aux plus jeunes.

Monsieur Ph. WAGNER, conseiller municipal, prend la parole et indique qu'il y a suffisamment de ressources dans le village pour enseigner le civisme (enseignements, diverses associations etc...) et juge cette adhésion inutile.

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Banon à l'Association des Maires pour le Civisme.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la charte du Civisme de l'Association des Maires pour le Civisme ou document nécessaire à cet engagement.

Délibération prise à la majorité,

*avec 6 voix contre (J. BOUNOUS, M-C. CLAEYS, S. GIOVANONNI, P. LERMA, M. MARC, Ph. WAGNER)
et 8 voix pour,*

3. Participation hébergement des élèves de l'école d'Avignon

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal un point des dernières questions diverses.

Elle fait donc état de la proposition de Monsieur Vincent LOMBARDO, artisan intervenant sur le chantier de Notre Dame des Anges, également professeur à l'école d'Art d'Avignon. Celui-ci propose à la Commune de Banon d'intervenir avec ses élèves, dans le Vieux Village, afin de travailler "la pierre", notamment dans les calades, murs en pierres sèches et les escaliers montant à l'Eglise Haute. En contrepartie, il demande à la Commune de prendre en charge les frais de repas et d'hébergement de ses élèves, le coût des matériaux ainsi que de fournir le matériel nécessaire.

L'hébergement pourrait être en deux temps à savoir :

chez la Maison du Voisin pour 3 nuits : 576.60€ puis chez Puyharas pour 5 nuits : 750.00€.

Afin d'officialiser cette entente, une convention est proposée.

Monsieur Ph. WAGNER, conseiller municipal, prend la parole et indique qu'il approuve le projet dans sa totalité. Il trouve toutefois décevant que les travaux aient déjà commencés, et que la délibération de ce soir soit prise devant le fait accompli. Il rappelle que le conseil municipal n'est pas seulement une "chambre d'enregistrement".

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les travaux proposés par l'école d'Art d'Avignon.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

Délibération prise à la majorité,

*avec 6 voix contre (J. BOUNOUS, M-C. CLAEYS, S. GIOVANONNI, P. LERMA, M. MARC, Ph. WAGNER)
et 8 voix pour.*

4. Fourrière de Vallongues : adhésion et retrait de communes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Syndicat Intercommunal pour l'exploitation de la Fourrière de Vallongues approuvant un retrait et plusieurs adhésions.

Il convient de délibérer à propos des mouvements suivants :

- retrait de la commune du Chaffaut Saint Jurson
- adhésion des communes de St Michel l'Observatoire, Revest Saint Martin, Saint Paul lez durance et Ongles.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les demandes de retrait et adhésions telles que définies ci-dessus.

Délibération prise à l'unanimité.

5. Prestations de la Commune - mise à jour

Madame le Maire rappelle la délibération n°DE_2020_058 du 7 décembre 2020 relative aux différents tarifs publics communaux définis pour l'année 2021.

Jusqu'alors, la Commune pouvait louer du matériel de relevage ou véhicules communaux avec ou sans chauffeur.

Après concertation avec les services techniques communaux, il serait préférable que nos véhicules soient loués AVEC chauffeur.

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les demandes de location du matériel de relevage ou véhicules communaux, seulement si elles sont demandées AVEC chauffeur.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition de matériel tels que définies ci-dessus.
- **RAPPELLE** le tarif public communal applicable :

Main d'oeuvre (chauffeur)	25.00€/heure
Matériel de relevage / Véhicules communaux	50.00€/heure

(toute heure commencée est due)

Délibération prise à l'unanimité.

6. Programme #Relançons l'été - D.R.AC : demande de subvention

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du nouveau programme de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région SUD concernant le plan de relance des activités culturelles pour la saison estivale 2021.

Cette année, notre service culturel « Banon Culture » proposera une programmation musicale à « l'Eglise Haute » qui pourrait être financée dans le cadre de ce programme – opération #Relançons l'été – musique.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée une demande de financement auprès de la DRAC telle que :

Coût des évènements musicaux :	11 975.00 €
Subvention DRAC – plan de relance	5 000.00 €
Autofinancement communal	6 975.00 €
Total financements	11 975.00 €

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet culturel musical pour l'été 2021 ;
- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région SUD.

Délibération prise à l'unanimité.

7. Festival des contes "De Bouche à Oreilles" 2021

Madame le Maire informe l'assemblée du 6ème Festival de Contes mené par l'association "De Bouche à Oreilles", reporté sur l'exercice 2021.

Cette année, sera donc présenté un spectacle de **Amandine Orban de Xivry**, conteuse professionnelle, qui aura lieu dans la salle multi-activités de Banon, le Jeudi 18 novembre 2021, dans le cadre de ce festival daté du 15 au 21 novembre 2021 en divers points du territoire de Haute-Provence. Ce spectacle sera

accessible en priorité aux scolaires de Banon, ainsi qu'au public extérieur en fonction des places disponibles.

Le coût global du spectacle s'élevant à 500 EUR TTC, il est convenu que la commune versera à l'association organisatrice la somme correspondante à la différence entre le coût total du spectacle et le montant des recettes (scolaires + public extérieur) si celles-ci sont inférieures au coût total du spectacle. Dans le cas où la somme des recettes serait supérieure au coût global de 500 EUR, le bénéficiaire reviendrait à l'association "De Bouche à Oreilles" pour la gestion des frais annexes.

Le Conseil Municipal :

- **DONNE un avis FAVORABLE** au projet proposé.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de prestation de services au profit de l'association "De Bouche à Oreilles".

Délibération prise à l'unanimité.

8. Subventions aux associations - exercice 2021

Madame le Maire rappelle la délibération n°DE_2021_ en date du 19 avril dernier relative aux subventions au profit des associations pour l'exercice 2021.

Elle informe qu'il y a lieu de délibérer à propos des nouvelles demandes et rappelle les subventions déjà allouées pour mémoire :

Séance du 19/04/2021 :

– Association du Crou de Bane :	321.00 euros
– Secours Catholique :	200.00 euros
– Restaurants du Coeur :	250.00 euros
– APAJH :	50.00 euros
– Comité des Fêtes :	4 000.00 euros + 1 500.00 euros exceptionnels
– Entente Sportive Banonaise :	3 700.00 euros
– Asso. Vieux Village	200.00 euros + 600.00 euros exceptionnels
– Par sons et par mots	1 500.00 euros exceptionnels

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

- **La Boule Banonaise : 900 euros**
à la majorité avec 2 voix contre (M-C. CLAEYS et Ph. LOGEAY) et 12 voix pour,
- **Festival du Paon : 1 500 euros**
à la majorité avec 3 voix contre (M-C. CLAEYS, J. GUTIERREZ et M. MARC) et 11 voix pour,
- **Foyer Rural de Banon : 1 000 euros**
à l'unanimité
- **Bouchons d'Amour : 100 euros**
à la majorité avec 3 voix contre (M-C. CLAEYS, M. MARC et Ph. WAGNER) et 11 voix pour.

REFUSE à la majorité avec 1 voix contre (R. BONNEFOY) et 13 voix pour,

- l'attribution d'une subvention à **la Protection Civile 04.**
Monsieur Ph. WAGNER, conseiller municipal, prend la parole et précise que la Commune prend déjà en charge l'ensemble des prestations de cette association.

9. Fonds d'aide aux jeunes - exercice 2021

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande émanant du Conseil Départemental relative au Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J).

Ce fonds vise à attribuer aux jeunes de 18 à 25 ans, en difficulté, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, et leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents, le cas échéant. Il est financé de façon volontaire par différents intervenants tels que la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, les communes de plus de 1000 habitants ou encore les Communautés de Communes, et soutient donc les jeunes en recherche d'autonomie (emploi, permis de conduire, logement, formation, études...).

Le budget prévisionnel de cette année s'élève à 78 567.00€ et prévoit une participation de la commune de Banon d'un montant de 300.00€.

Monsieur Ph. WAGNER, conseiller municipal, prend la parole et précise qu'il est regrettable de ne pas connaître l'intervention économique du Conseil Départemental pour les jeunes de Banon. Il indique par ailleurs qu'il est préférable d'aider les jeunes directement.

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** une participation communale de 300.00€ au profit du Fonds d'Aide aux Jeunes au titre de l'année 2021.

Délibération prise à la majorité,

*avec 6 voix contre (J. BOUNOUS, M-C. CLAEYS, S. GIOVANONNI, P. LERMA, M. MARC, Ph. WAGNER)
et 8 voix pour.*

Questions diverses

1. Elections du 20 et 27 juin 2021

- Deux bureaux de vote distincts dans la salle soit 2 x 2 assesseurs minimum
- Un président + 1 secrétaire commun aux deux bureaux

2. Imm. Usseglio

- Vente réalisée fin avril et somme de 275 000.00€ encaissée
- Le remboursement anticipé de l'emprunt réalisé en 2013 pour l'acquisition de l'immeuble n'est pas intéressant pour la commune. Les intérêts sont supérieurs à ceux prévus dans le tableau d'amortissement.
- La somme de 275 000.00€ est donc gardée en trésorerie.

3. RES

Délibération et contre proposition de R.E.S transmise à Me NEVEU pour avis.

4. MAS DES TILLEULS

Tournage d'une série TV sur la commune de Banon.

Scènes tournées à Notre Dame des Anges et à l'Eglise Haute début juin.

Séance levée à 19h27,

Le Maire : Michèle MOUTTE

